



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2023-76
DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023

Participants : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Objet de la décision : Développement économique – Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié – Avenant n°1 au Bail de locaux à usage exclusivement professionnel avec le Docteur PEZOUS

Le Docteur Amandine PEZOUS a signé le 1^{er} septembre 2023 un bail de locaux à usage exclusivement professionnel avec la Communauté de Communes Centre Tarn afin d'exercer son activité de Chirurgien dentiste au sein de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) sise 35 rue du Globe, commune de Montredon-Labessonnié.

La Commune de Montredon-Labessonnié ayant confirmé la prise en charge intégrale du loyer hors charges du cabinet du Docteur PEZOUS au sein de ladite MSP, pendant une année, il est proposé de signer avec cette praticienne un avenant au bail venant suspendre l'appel du loyer du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024. Aussi seules les charges seront supportées par la professionnelle de santé.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn